

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion du 26 avril 2022

Courriers :

Côtière Meximieux Villieu : demande de modification de calendrier rencontre U18 D4 poule I.

Le Mas Riller Fc : validation demande de modification calendrier U18 D4 poule I. (inversion de rencontre du 30 avril)

Réunion du mercredi 27 avril 2022 sous forme électronique.

Présidence : Joël MALIN

Présents : Colette GAILLARD ; Jean-Marie ABBEY ; Jacques CONTET ; Maurice DELIANCE

COVID – Fin des Championnats et report des rencontres :

Les membres du Bureau sont informés de la décision du COMEX en date du 21 avril 2022 ci-après :

« Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comex a examiné lors de sa réunion du 21.04.2022 le dispositif du protocole COVID toujours applicable. Ce dernier prévoit un processus permettant à un club d'obtenir le report de sa rencontre si la situation Covid au sein de son effectif l'impose (4 cas constatés ou 3 cas en Futsal).

Le nombre de demandes de reports est en baisse significative en raison de la diminution du nombre de tests effectués. Pourtant le virus circule toujours notamment dans la population jeune. Aussi, afin de garantir le déroulement de la fin des championnats nationaux et de ne pas avoir à gérer des reports sur les dernières rencontres de la saison alors qu'elles doivent se dérouler le même jour au même horaire, le Comex a décidé de suspendre pour les 3 derniers matchs des championnats nationaux, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire. Ce principe s'applique également aux phases finales et aux phases d'accession.

Ce principe est identique à celui qui a été appliqué lors des coupes nationales, il n'y a pas de report de la rencontre, l'équipe qui ne pourrait se présenter sur le terrain à la date prévue au calendrier aurait match perdu, la victoire revenant à l'équipe adverse. »

Pour des raisons évidentes d'organisation et afin d'assurer la régularité de nos fins de championnats, le Président J. MALIN propose aux membres du Bureau de prendre la même décision que le COMEX et la LAuRAFoot pour le District de l'AIN.

Ainsi, dans l'intérêt du football départemental, le Bureau du District de l'AIN décide à l'unanimité de suspendre pour les trois dernières journées des championnats départementaux, la possibilité de reporter une rencontre pour un motif sanitaire, et ce même pour les phases finales et d'accession.

L'équipe qui ne pourrait se présenter sur le terrain à la date prévue au calendrier aurait match perdu, la victoire revenant à l'équipe adverse.

Le Président,

Joël MALIN

